

De : > mariehelenesuttykichemama (par Internet)

<mariehelenesuttykichemama@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 17:42

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification su sentier du littoral à Ste Luce, libérez le passage!

Sujet : Avis défavorable

De : > dumeurm972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

J'émetts un avis très défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de SAINTE-LUCE pour le (ou les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Le projet prévoit un sentier de 1.40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer: la sécurité n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine,) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

M. DUMEUR

Sujet : Littorale de la Martinique

De : > jerome97221 (par Internet) <jerome97221@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 17:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

En tant que Lucéen, il est important pour moi que le littoral martiniquais soit protégé. Il est d'autant plus important de protéger les espèces végétale et animale tout en connaissant la situation actuel de l'environnement. Il serait préférable que la loi des 50 pas géométrique soit appliquée à tout le monde et non à un certain type de personne.

Sujet : avis défavorable au projet de Sainte-Luce

De : > valerielordinot (par Internet) <valerielordinot@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 17:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous communique ma désapprobation au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Salutations

Valérie Lordinot

Sujet : Enquête travaux littoral ste luce

De : > jdanroel (par Internet) <jdanroel@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 18:05

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

J émets un avis défavorable par rapport à l'enquête relative à l'accès au littoral à Fonds l'arion.
En effet l'accès est insuffisant pour permettre le passage ..de piétons...Le minimum requis étant de 3m...

M ROSE Elie Daniel

St rock

97240 francois

Sujet : Fond Larion

De : > y_louison (par Internet) <y_louison@orange.fr>

Date : 16/02/2022 à 18:11

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je donne mon désaccord pour l'état actuel du site. Je suis allée il y a deux semaines, deux personnes ne peuvent pas se croiser et en plus il n'y a pas de corde, le passage est très dangereux je n'ai pas pu continuer.

Je souhaite que la loi sur le littoral s'applique, les lois de la République s'appliquent à tout le monde.

Mes respectueuses salutations.

Y. Louison

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Littoral de sainte Luce

De : > theresinj (par Internet) <theresinj@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 18:21

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Bonne réception

Mr THERESIN Julien

Sujet : Projet de modification SPPL ste Luce

De : > jenosidla (par Internet) <jenosidla@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 18:23

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Merci d'accuser réception

Mme Anise ANGOT CARIUS

De : > noemievoyertav (par Internet) <noemievoyertav@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 19:04

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Noémie VOYER.

Sujet : Sentier du littoral du fond Larion - Sainte Luce

De : > ludivine.plocus (par Internet) <ludivine.plocus@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 19:05

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je vous adresse ce mail afin d'exprimer mon avis défavorable concernant votre projet le sentier du littoral du fond Larion à Sainte Luce.

Je tiens à dire que des gens se permettent de construire des piscines à 1.50M de la plage, d'autres y ont mis des barrières alors que ce sentier doit être libre à tous.

Merci de prendre en compte nos voix.

Cordialement,
MLLE PLOCUS Ludivine

--

--

Mle PLOCUS Ludivine
+33 (0)7 81 04 89 39

Sujet : Enquête publique Chemin littorale de St Luce

De : > melanielacroux (par Internet) <melanielacroux@hotmail.com>

Date : 16/02/2022 à 19:11

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Pourquoi nous ne pouvons pas et nous ne devons pas construire sur le littorale ?

Tout d'abord parce que la réglementation en matière d'accès à la plage est limpide, le littorale appartient au domaine public et doit rester accessible à la libre circulation.

L'éco système est en péril, il faut protéger le patrimoine écologique car elles portent sur la qualité des eaux, la prévention des risques naturels et de l'érosion, ainsi que la préservation de la biodiversité et des sites mais il n'y a pas que l'écologie, je ne comprends pas pourquoi les Martiniquais ne pourrait pas profiter du littoral tout simplement.

C'est dommage qu'en métropole la préservation du littorale soit pris à 100% au sérieux et respecté tandis qu'aux Antilles ce n'est pas le cas.

Pourquoi les locaux doivent appliquer la loi à la lettre et les métropolitains peuvent faire tout ce qui veulent comme construire des maisons avec piscine à débordement sur le littorale alors qu'un pauvre Mr NAUMIS en 2019 à vu sa maison détruite pour la même raison.

Tout martiniquais a le droit de faire le tour de tout le littorale de toute les communes sans entrave, sans qu'il est quoi que ce soit sur le passage.

Pour conclure je répons DÉFAVORABLEMENT au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE.

Cordialement,

Mlle LACROUX MÉLANIE

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : Avis défavorable littoral St Luce

De : > higgins_972 (par Internet) <higgins_972@hotmail.fr>

Date : 16/02/2022 à 19:21

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

Avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Rodrigue AUGUSTE-CHARLERY

tel 0696071412

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Sujet : Donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) de Sainte-Luce.

De : > joevinou (par Internet) <joevinou@hotmail.fr>

Date : 16/02/2022 à 19:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : joevinou@hotmail.fr

--Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR:

Ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Certains des occupants ont placés leurs diverses constructions (piscines) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Envoyé depuis l'application Universal Email App pour Android

Sujet : Projet de servitude de Passage des piétons sur le littoral de Sainte Luce.

De : > fxling68 (par Internet) <fxling68@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 19:29

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable car ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : avis projet de modification de la SPPL

De : > laquitainealysse (par Internet) <laquitainealysse@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 19:34

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour.

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte - Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ ICI N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés de constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez-vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Alyse LAQUITAINE

Sujet : Enquête publique

De : > manuelarelav (par Internet) <manuelarelav@hotmail.fr>

Date : 16/02/2022 à 19:35

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur

En réponse à l'enquête publique en cours, j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet
- Le projets prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains occupants ont placé leur diverses constructions (piscine...) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer mettant en péril la sécurité des personnes

Manuela Jean

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : Enquête publique littoral Désert Mabouyas commune de Sainte Luce

De : > loulou.221 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 19:38

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur

En réponse à l'enquête publique en cours, j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet
- Le projets prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains occupants ont placé leur diverses constructions (piscine...) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer mettant en péril la sécurité des personnes

Louis-Georges GRIFFIT

Sujet : avis défavorable

De : > melinda.salomon (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 19:50

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification du littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

-la loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ici elle est loin d'être respectée.

-le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité

-le sentier littoral prévu se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA Sécurité n'est pas assurée!

-le projet ne montre pas de titre de propriété des occupants qui posent le problème en interdisant le passage: ma question est Pourquoi?

-certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions type (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez-vous de faire respecter la loi par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Le 26 mars 2019, l'ONF a détruit la maison d'un martiniquais vivant au français ,Mr.Nomis mais je constate que concernant les occupants du littoral de Désert, cette même loi ne s'applique pas. Puis-je savoir pourquoi?

Méline Salomon

Sujet : Littoral de sainte Luce

De : > m.cam.ferdinand (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 19:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

FERDINAND Marie-Camille

FERDINAND Marie Camille

Sujet : Avis très défavorable

De : > capssoleilsaintanne (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 20:10

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je soussignée, Maguy MOUSSARD demeurant en Martinique.

J'émet un avis TRES DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Sujet : Enquete sur le littoral de Sainte Luce

De : > v.pelonde (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 20:18

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Ce mail est pour vous faire part de mon avis sur le littoral de Sainte-Luce. Le littoral comme l'indique la loi doit être accessible pour tous et non privatisé par certains. Il est inadmissible qu'on puisse pas circuler facilement sur ce bord de mer. J'espère que cette situation ne durera pas, par ailleurs lors des travaux de remises aux normes, il faut que le chemin soit suffisamment large et sécurisé.

Cordialement,

Veronique Pelonde-Erimée

Sujet : PROTECTION DU LITTORAL

De : > lildimi50 (par Internet) <lildimi50@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 20:23

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Le littoral protège les espaces terrestres côtiers de l'érosion, le patrimoine naturel, la biodiversité, les équilibres biologiques ainsi que les espaces boisés.

L'objectif environnemental de la protection du littoral est de préserver la biodiversité, les paysages des rivages maritimes. Elle permet de concilier développement économique en laissant libre accès aux piétons et la protection de l'environnement en le préservant de l'urbanisation de privatisation ainsi que de la pollution . La protection du littoral s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et sociale.

Sujet : Protection du littoral Martiniquais

De : > erikaboisfer (par Internet) <erikaboisfer@yahoo.com>

Date : 16/02/2022 à 20:25

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

J'émet un avis DÉFAVORABLE au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Ste LUCE pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ici, elle est loin d'être respectée.
- Le projet prévoit un sentier de 1,40 et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu , promis, se trouve en crête de falaise, voire certaines fois au pied de la falaise, dans la mer : LA SÉCURITÉ N'EST PAS ASSURÉE.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants qui posent problème en interdisant le passage. POURQUOI ?
- Certains de ces occupants ont placé leurs déversés constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est donc possible autre que dans la mer, avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Avant de mettre en place une nouvelle enquête publique pour ce projet, assurez vous de faire respecter la loi, par les occupants posant problème. Elle est valable pour tous.

PS: Ce qui est valable pour un est valable pour tous, sans distinction de couleur de peau, de rang sociale ou autre.

Erika BOISFER

Sujet : Participation enquête publique littoral Désert Anse Mabouya

De : > isadelbe (par Internet) <isadelbe@hotmail.com>

Date : 16/02/2022 à 20:28

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je réagis sur le sujet, parce que j'ai du mal déjà à comprendre le pourquoi de cette enquête alors qu'il existe une loi pour la protection et la mise en valeur du littoral.

Il ne devrait pas avoir de débat mais juste la faire respecter afin de préserver les espaces naturels, les paysages et l'équilibre écologique du littoral d'une part et d'autre part donner la possibilité à tous d'y faire des activités sans entraves et sans risques de recevoir les foudres des personnes qui y vivent "illégalement"

Merci de prendre en compte l'avis du peuple.

Télécharger [Outlook pour](#)

Sujet : enquête sur le littoral

De : > ingridchateau (par Internet) <ingridchateau@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 20:32

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous interpellier par mail quant à l'enquête sur le littoral concernant la commune de Sainte-Luce.

Il me semble important que le sentier demeure accessible au public. La Martinique est une terre de randonnée pédestre et nautique, les accès au littoral doivent rester dans le domaine public.

Je suis donc défavorable au projet présenté.

Cordialement,
Ingrid Chateau

De : > jeannine.bellay (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 20:37

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable !

Sujet : Mon Avis

De : > chantalremion (par Internet) <chantalremion@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 20:44

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement,

Sujet : Littoral de ste luce

De : > andies_972 (par Internet) <andies_972@hotmail.fr>

Date : 16/02/2022 à 20:57

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Modification de la servitude

De : > eliane.esope (par Internet) <eliane.esope@wanadoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 20:58

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis profondément contre la modification de la servitude de passage.
Les 50 pas géométriques ne sont pas respectés
Empêchant les piétons le libre accès au littoral

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Enquête modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littora

De : > lauriane.hodebar (par Internet) <lauriane.hodebar@hotmail.com>

Date : 16/02/2022 à 21:05

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Il est important de laisser l'entièreté du littoral de Sainte Luce accessible.

C'est un lieu de passage important pour la population mais également pour la faune locale.

Mon avis est que cet espace doit rester libre d'accès dans cette zone et sur un passage sec (hors de l'eau).

Le droit de passage doit être conservé pour tous.

Cordialement

Lauriane HODEBAR

Sujet : Avis

De : > man9724 (par Internet) <man9724@yahoo.fr>

Date : 16/02/2022 à 21:09

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur Madame je souhaite que le littoral Sainte-Luce reste ouvert à tout chacun de façon à ce qu'on puisse profiter de ce fond de mer

Cordialement

E.N

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet : Avis sur l'accès au littoral SAINTE-LUCE

De : > jraleche (par Internet) <jraleche@gmail.com>

Date : 16/02/2022 à 21:14

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

JULIE RALECHE <jraleche@gmail.com>

À enquêtes-publiques.deals, deal-martinique-usagers

Bonjour,

Afin de protéger les côtes du littoral de ma belle île, il serait souhaitable de garantir
Je souhaite que les travaux envisagés respectent les textes législatifs relatifs à

Dans l'espoir que les justes choix pour notre île soient faits,

Bien Cordialement

Julie RALECHE

Sujet : Enquête publique littoral Désert Mabouyas commune de Sainte Luce

De : > laglady9 (par Internet) <laglady9@outlook.fr>

Date : 16/02/2022 à 21:28

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur

En réponse à l'enquête publique en cours, j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet
- Le projets prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains occupants ont placé leur diverses constructions (piscine...) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer mettant en péril la sécurité des personnes

Gwladys GRIFFIT

Sujet : Enquête publique littoral Désert Mabouyas commune de Sainte Luce

De : > laglady9 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:28

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur

En réponse à l'enquête publique en cours, j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas commune de Sainte Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3m et ce n'est pas le cas dans ce projet
- Le projets prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage
- Certains occupants ont placé leur diverses constructions (piscine...) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer mettant en péril la sécurité des personnes

Gwladys GRIFFIT

De : > fleur.deisanges (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:36

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je refuse de voir le littoral être interdit de passage pour les randonneurs et les particuliers, c'est pourquoi je participe pour faire savoir mon opposition au projet zctuel

Sujet : Littoral MARTINIQUE

De : > caroline97240 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:40

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je me presente Caroline L agée de 25 ans , ma famille et moi comme beaucoup d'autres souhaitent que le littoral martiniquais soit respecté. Il y a plus de 2 ans nous étions étonné de constater des faits " interdiction de circuler " sur le littoral à St Luce.

Selon la loi française il n'existe pas de " PLAGES PRIVÉES " .
Somme nous sur un territoire français ?

Oui.

Nous savons qu'il existe des cas particuliers revus par la loi " littoral " sur la libre circulation des piétons.

L. 321-9 du Code de l'environnement dit :

L'accès des piétons aux plages est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale ou de protection de l'environnement nécessitent des dispositions particulières.

Cependant aucune de ses raisons n'a été justifiées.

En espérant que nous soyons entendu.

Nous estimons que La loi doit être la même pour tous.

Vive la France vive les Français et vive la République.

Cordialement,

Caroline L

Sujet : Sainte Luce

De : > domicileinfo (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:42

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

contre la privatisation du sentier littoral de sainte luce .

Mr villette.

Sujet : Re: Avis d'ouverture d'enquête publique SPPL Ville de Sainte-Luce

De : > olivier.orneau (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:52

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à :

Bonsoir,

Concernant l'enquête publique sur la servitude de passage du littoral Fond Larion-plage désert.

- La loi littoral n°86-2 du 03 janvier 1986 doit être appliqué et respecté
- Le code de l'urbanisme et le PLU de la ville de Sainte-Luce doit être appliqué et respecté
- Le littoral doit être emprunter par tous sans mise en danger de la vie d'autrui
- Il faut privilégier l'intérêt général des martiniquais et non l'intérêt d'une minorité de propriétaire aux intérêts personnels et limités.

Pour ces quelques éléments :

Je donne un avis défavorable.

Merci de prendre en compte ma demande et de faire valoir ce que de droit

Cordialement,
ORNEAU Olivier

Sujet : Enquête publique Littoral Sainte-Luce

De : > jess.peraste (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 21:52

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonsoir

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique.

Mon avis est défavorable concernant le projet en cours vis-à-vis du sentier du littoral de fond Larion à Sainte-Luce.

Le littoral martiniquais appartient à tous les martiniquais, il serait injuste de le privatiser pour répondre aux envies de petits groupes.

Le littoral martiniquais appartient à la Martinique aux animaux qui y habitent.

Le littoral martiniquais ne doit pas être privatiser

Merci